

RAPPORT T4 2015 SUR L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

OCTOBRE – DÉCEMBRE 2015
ÉLECTRICITÉ

Pic de demande d'électricité raccordée au réseau en Ontario (T4)

19 239 MW relevé au T4, le 23 novembre 2015 à 18 h, HAE

Source : SIERE

Production d'électricité raccordée au réseau de transport (T4)

Nucléaire	21,5 TWh	59 %
Hydroélectricité	8,7 TWh	24 %
Gaz	3,0 TWh	8,2 %
Éoliennes	3,0 TWh	8,2 %
Biocarburant	0,1 TWh	<1 %
Solaire	0,07 TWh	<1 %

Source : SIERE

Économies d'énergie (T4)

Total des économies nettes en période de pointe	243 MW
Total des économies nettes d'énergie	489 GWh

Source : SIERE

Pic de demande d'électricité raccordée au réseau en Ontario (pour 2015)

22 516 MW relevé au T3, le 28 juillet 2015 à 18 h, HAE

Source : SIERE

Coût du produit – Catégorie A (¢/kWh)

	T4	CDA
Prix horaire de l'énergie en Ontario (moyenne non pondérée)	1,45	2,17
Rajustement global (moyenne, catégorie A) ¹	5,08	4,16
Total	6,53	6,33

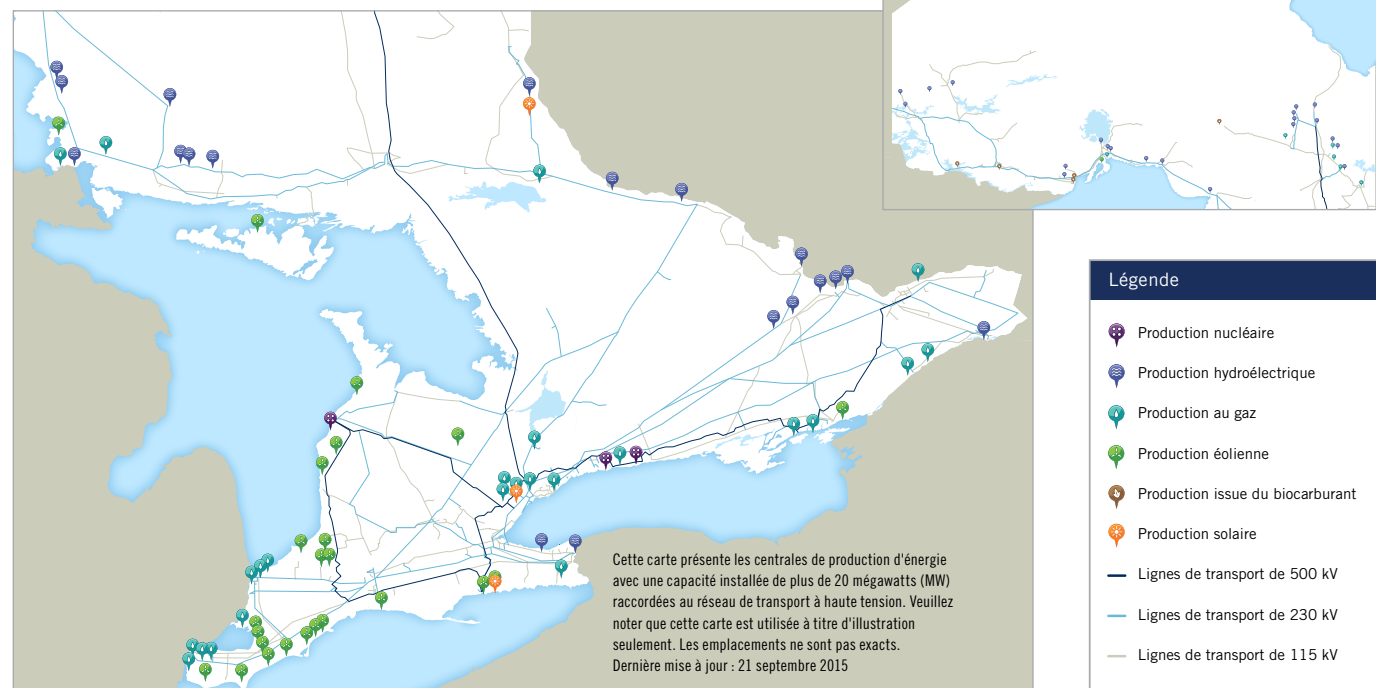
Source : SIERE

Coût du produit – Catégorie B (¢/kWh)

	T4	CDA
Prix horaire de l'énergie en Ontario (moyenne pondérée)	1,54	2,36
Rajustement global (moyenne, catégorie B) ¹	9,45	7,78
Total	10,99	10,14

Source : SIERE

Réseau de transport de l'Ontario

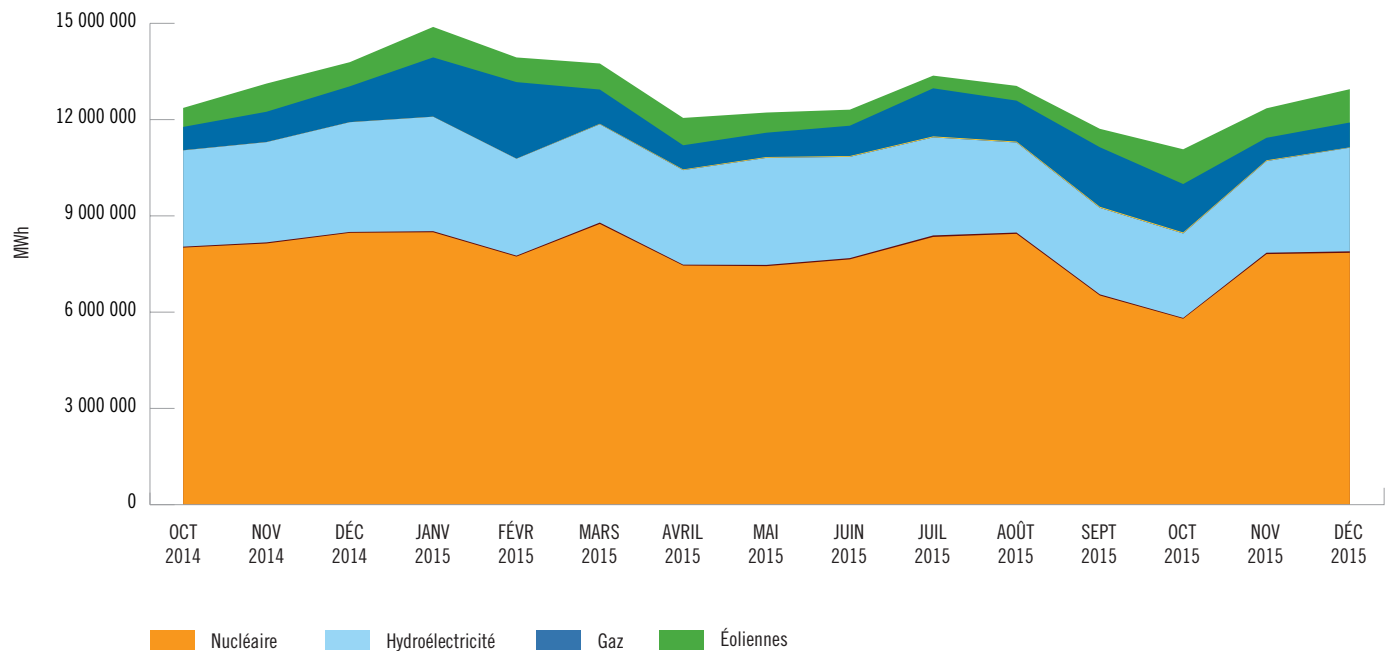


1. Les clients de catégorie A sont de gros consommateurs d'électricité qui paient le Rajustement global, calculé à partir de leur consommation d'énergie pendant les cinq heures de l'année où la demande est la plus élevée. Tous les autres clients appartiennent à la catégorie B.

Approvisionnement en électricité

Production mensuelle du réseau d'électricité par type d'énergie (MWh)

Le réseau ontarien de production-transport d'électricité dispose de diverses sources d'approvisionnement : les centrales de base qui fonctionnent 24 h sur 24, les centrales discontinues qui produisent de l'électricité lorsqu'elles le peuvent (les installations éoliennes et solaires principalement) et les centrales pouvant adapter rapidement leur production à la demande (les installations de production à partir de gaz naturel principalement).



Source : SIERE

Remarque : Les valeurs totales en MW ayant été arrondies, elles peuvent ne pas concorder avec les totaux de la somme des colonnes.

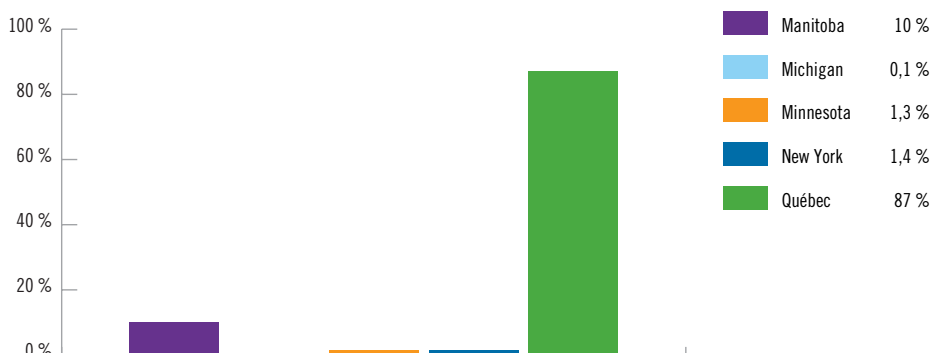
Les données ci-dessus sont extraites d'un rapport produit par la SIERE et disponible à l'adresse http://reports.ieso.ca/public/GenOutputbyFuelMonthly/PUB_GenOutputbyFuelMonthly.xml. Ce rapport s'appuie sur des données relatives aux livraisons afin de fournir des informations supplémentaires à tous les planificateurs autonomes et à toutes les centrales de production discontinue et en charge commandée de l'Ontario enregistrés en tant que participants du marché. Le rapport – qui tient compte de toutes les installations de production raccordées au réseau, en plus des centrales intégrées qui sont aussi enregistrées en tant que participants du marché – est publié mensuellement selon le calendrier de livraison physique.

Importations et exportations

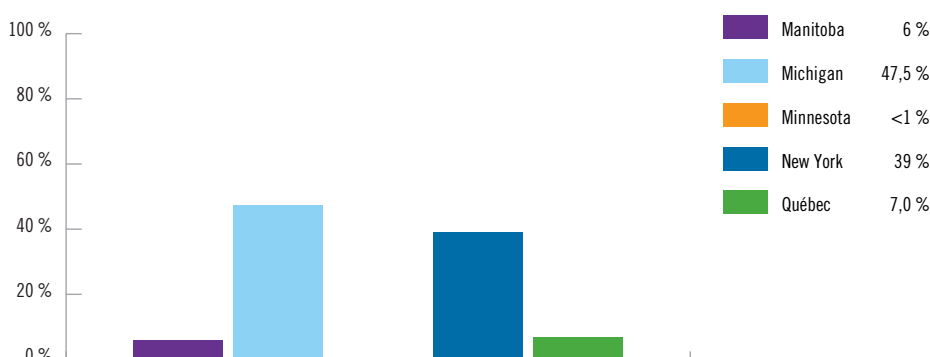
L'Ontario est raccordé à un large réseau stable de réseaux de transport couvrant l'Amérique du Nord, ce qui contribue à la fiabilité du réseau et à l'efficacité économique. Les importations sont en concurrence avec la production ontarienne pour fournir de l'électricité au meilleur prix possible et pour répondre aux besoins de la province durant les périodes où la demande est élevée. L'Ontario exporte également de l'énergie lorsque les prix sont plus élevés, ce qui permet de tirer des revenus qui aident à compenser les coûts du réseau et de l'infrastructure et à maintenir la fiabilité du réseau en périodes de production excédentaire.

L'Ontario importe et exporte son électricité depuis et vers deux provinces et trois états au moyen de 26 interconnexions. Son réseau d'électricité est interconnecté avec celui du Manitoba, du Michigan, du Minnesota, de l'État de New York et du Québec. La province peut donc faire le commerce de l'électricité dans tout l'est de l'Amérique du Nord, ce qui contribue à la diversification des sources d'approvisionnement et à l'accroissement de la compétitivité.

Quantités importées



Quantités exportées



T4 (GWh)	Manitoba	Michigan	Minnesota	New York	Québec	Total
Quantités importées	176	2	23	25	1 515	1 742
Quantités exportées	312	2 566	26	2 106	390	5 401

Source : SIERE

Remarque : Les chiffres ayant été arrondis, ils peuvent ne pas concorder avec les totaux de la source.

Capacité installée des centrales raccordées au réseau de transport

Les changements apportés durant ce trimestre à la capacité installée raccordée au réseau de transport sont révélateurs du processus de modernisation continue que connaît le domaine de l'électricité en Ontario. Alors que les productions nucléaire, hydroélectrique et à partir de gaz naturel représentent actuellement la grande majorité des sources d'approvisionnement en gros, de nouvelles installations éoliennes, solaires et fonctionnant aux biocombustibles sont sans cesse raccordées au réseau.

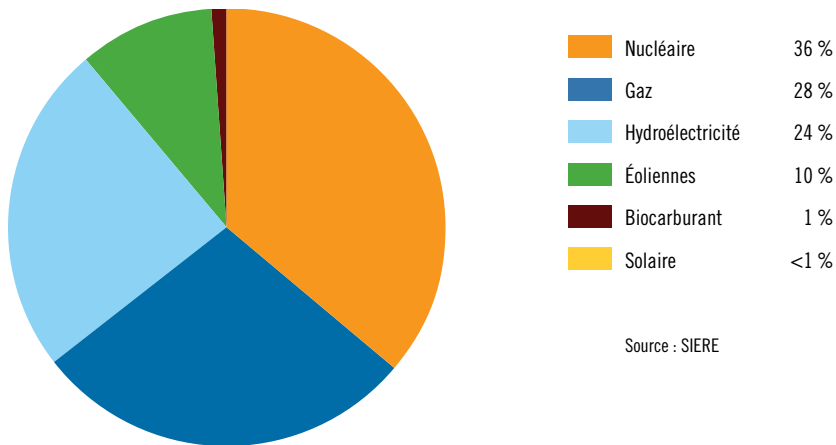
Nouvelles installations enregistrées au cours du T4

La mise en service et l'entrée sur le marché du projet suivant sont achevées. Ce projet est intégré à la capacité installée totale des centrales qui participent au marché de la SIERE :

- Thunder Bay Condensing Turbine — 40 MW
- K2 Wind — 270 MW
- Kingston Solar — 100 MW

Source : SIERE

Capacité de production installée (installations raccordées au réseau)



Remarque : Les données incluent toutes les installations de production raccordées au réseau de transport d'électricité et les installations couplées au réseau de distribution qui sont des participants du marché. Les chiffres ayant été arrondis, ils peuvent ne pas concorder avec les totaux de la source.

Le tableau ci-dessous présente la hausse de l'utilisation des ressources renouvelables pour produire de l'électricité dans la province.

Capacité de production installée (installations raccordées au réseau) (MW)

Année	Nucléaire	Hydroélectricité	Charbon	Gaz ¹	Éoliennes	Biocarburant	Solaire	Total
T4 2015 (MW)	12 978	8 432	0	9 942	3 504	495	240	35 591
T4 2015 (%)	36 %	24 %	0 %	28 %	10 %	1 %	<1 %	
2014 (MW)	12 947	8 462	0	9 920	2 543	455	40	34 367
2013 (MW)	12 947	7 939	2 291	9 920	1 725	124	0	34 946
2012 (MW)	12 998	7 947	3 293	9 987	1 511	122	0	35 858
2011 (MW)	11 446	7 947	4 484	9 549	1 412	122	0	34 960

Source : SIERE

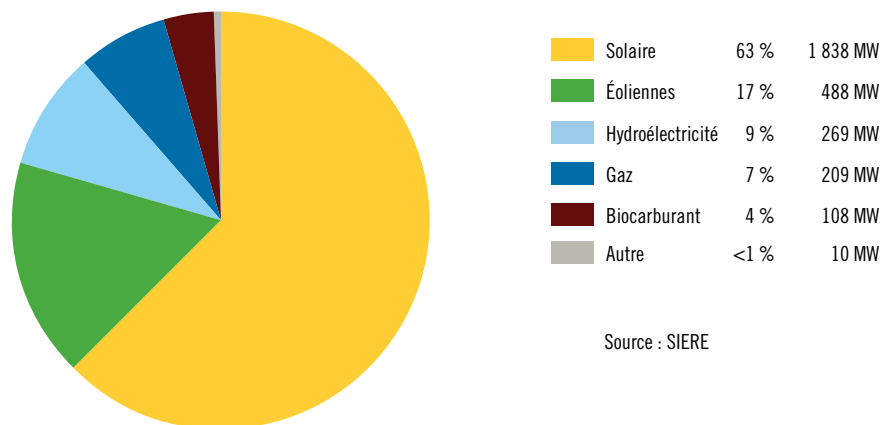
Production intégrée (contrat avec la SIERE)

Les centrales intégrées injectent de l'électricité dans les réseaux de distribution locaux, ce qui contribue à compenser la demande sur le réseau de transport en répondant à une partie des besoins des collectivités locales. Alors que l'éolien et le solaire fournissent la majorité de la production intégrée sous contrat, la SIERE a passé un marché pour un plus grand nombre de réseaux de production hydroélectrique, de production combinée chaleur-électricité et de production à partir de gaz naturel et de bioénergie qui seront également raccordés aux réseaux locaux de distribution.

À la fin du T4 2015, une production sous contrat de plus de 2 900 MW était en exploitation commerciale dans les réseaux locaux de distribution.

1. La catégorie « gaz » comprend les centrales qui fonctionnent au gaz naturel, au mazout ou aux deux, comme Lennox, NP Kirkland et NP Cochrane.

Capacité de production intégrée sous contrat en exploitation commerciale (à la fin de T4)

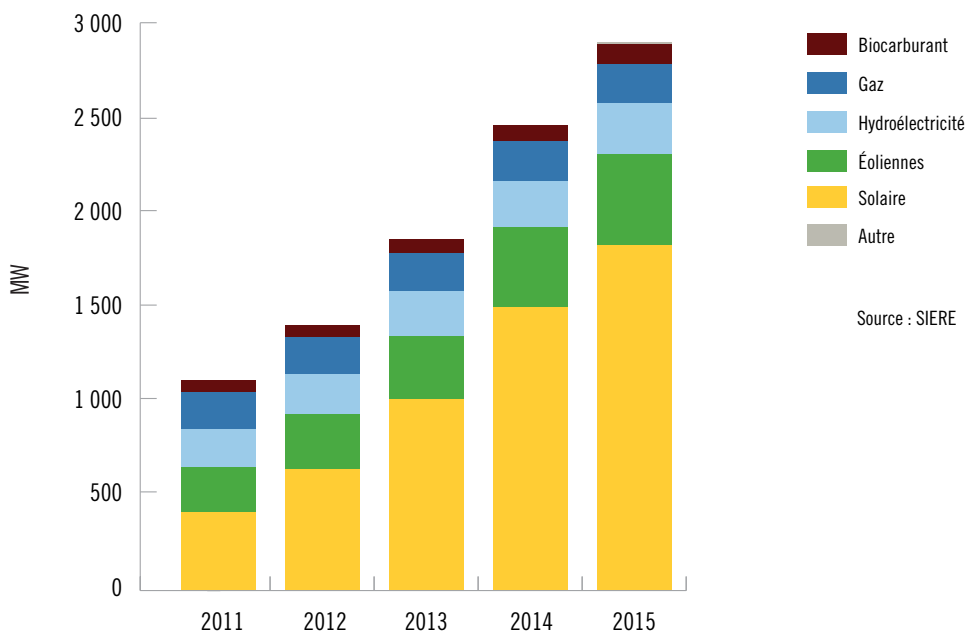


Source : SIERE

Remarque : Les chiffres ayant été arrondis, ils peuvent ne pas concorder avec les totaux de la source.

Le diagramme ci-dessous présente la hausse de l'utilisation de la production intégrée pour approvisionner en électricité les réseaux locaux de distribution de la province.

Capacité de production intégrée sous contrat en exploitation commerciale (MW)



Source : SIERE

Remarque : Total de la production intégrée en exploitation commerciale sous contrat avec la SIERE au terme de chaque période. Les chiffres ayant été arrondis, ils peuvent ne pas concorder avec les totaux de la source.

Les données ci-dessus sont tirées du rapport d'avancement de la SIERE sur l'approvisionnement par contrat. Le rapport fournit une mise à jour trimestrielle de l'état d'avancement des initiatives portant sur l'approvisionnement et les sources d'approvisionnement qui sont en cours d'élaboration ou en exploitation commerciale, par type d'énergie, et rassemble les capacités totales, telles qu'elles sont indiquées dans chaque contrat, ce qui diffère des valeurs de la capacité installée utilisée à des fins d'exploitation. Le rapport est disponible (en anglais) à l'adresse <http://www.ieso.ca/Documents/Supply/Progress-Report-Contracted-Supply-Q32015.pdf>.

Capacité totale de production combinée (MW) NOUVEAU

Ce tableau montre la capacité de production raccordée au réseau et la capacité de production sous contrat avec la SIERE dans la province. Le calcul se fait en additionnant les deux catégories de capacité indiquées ci-dessus.

Année	Nucléaire	Hydroélectricité	Charbon	Gaz	Éolienne	Biocarburant	Solaire	Autre	Total
2015 (MW)	12,978	8,701	0	10,151	3,992	603	2,078	10	38,513
2015 (%)	34%	23%	0%	26%	10%	2%	5%	<1%	

Source : SIERE

Capacité disponible raccordée au réseau de transport au moment du pic 26,940 MW (T4)

Demande au moment du pic	19 239 MW (T4)	Obligation en matière de réserve de fonctionnement	1 600 MW (T4)
Demande minimale	10 539 MW (T4)		

Source : SIERE

La capacité disponible correspond à la capacité installée totale raccordée au réseau moins les provisions pour les réductions saisonnières, les pannes prévues et le manque de puissance des ressources limitées en énergie. Des réserves de fonctionnement sont requises pour garantir que la demande ontarienne prévue puisse être comblée avec un niveau de fiabilité suffisamment élevé. L'obligation en matière de réserve de fonctionnement correspond à la somme des sources d'approvisionnement nécessaires pour compenser la perte de la production de la plus importante source d'électricité en cas d'imprévu et celle de la moitié de la production de la source qui se classe juste derrière. Des renseignements supplémentaires sur les critères, les outils et la méthodologie utilisés par la SIERE pour réaliser des évaluations de l'adéquation des ressources figurent (en anglais) à l'adresse http://www.ieso.ca/Documents/marketReports/Methodology_RTAA_2015jun.pdf.

Économies d'énergie

Selon les termes du nouveau cadre Priorité à la conservation de l'énergie pour 2015-2020, la province vise une réduction de la consommation d'électricité de 7 térawatts-heures (TWh) grâce aux programmes offerts par les sociétés de distribution locales (SDL). La province a également établi un objectif de réduction de 1,7 TWh qui sera atteint grâce au Programme d'accélération pour le secteur industriel, géré par la SIERE et auquel ont accès les clients raccordés au réseau de transport. Au total, la province prévoit atteindre une réduction de 8,7 TWh d'ici le 31 décembre 2020.

La SIERE a approuvé 41 plans de CDM, représentant 72 des 73 SDL – soit approximativement 99,9 % de l'objectif de CDM de 7 TWh. Les plans de CDM approuvés sont disponibles (en anglais) à l'adresse <http://www.ieso.ca/Pages/Conservation/Conservation-First-Framework/Conservation-and-Demand-Management-Plans.aspx>.

Évolution des économies d'énergie réalisées – résultats graduels provisoires n'ayant pas été vérifiés (au T3)

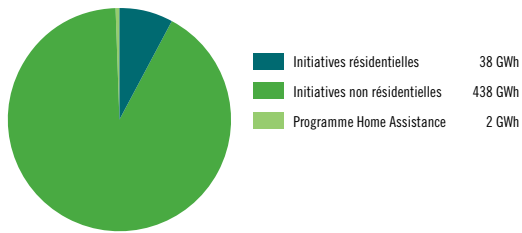
Évolution graduelle - T4 2015		T4 2015*
Sociétés de distribution locale	Économies nettes en période de pointe (MW)	68
	Économies nettes d'énergie (GWh)	479
Programmes gérés par la SIERE et d'autres entités	Économies nettes en période de pointe (MW)	171
	Économies nettes d'énergie (GWh)	1.2
Total des économies nettes en période de pointe (MW)		248
Total des économies nettes d'énergie (GWh)		480

* Ces résultats sont basés sur la production d'électricité. Les chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent ne pas concorder.

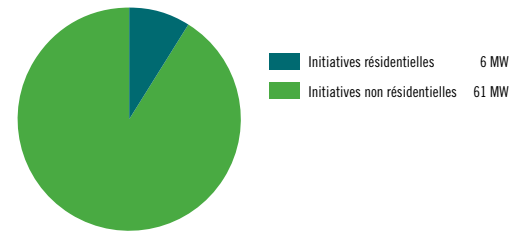
Source : SIERE

Économies d'énergie réalisées grâce aux programmes d'économie d'énergie des SDL (T4)

Économies nettes d'énergie



Économies en période de pointe



Remarque : Résultats provisoires non vérifiés (au T4). Les chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent ne pas concorder.

Source : SIERE

Réponse à la demande

Les programmes de réponse à la demande et d'économies d'énergie pendant les périodes de pointe contribuent à réduire la consommation globale d'énergie de la province pendant ces périodes, ce qui profite au réseau d'électricité et permet aux consommateurs de réduire leur facture d'électricité.

Le programme de Réponse à la demande basé sur la capacité (CBDR) est entré en vigueur le premier trimestre 2015. Ce programme permet aux fournisseurs de réponse à la demande sous contrat du programme DR3 d'accéder au marché de gros de l'énergie, afin de mieux tenir compte des besoins du réseau. Le programme CBDR, qui représente une capacité de réponse à la demande d'environ 500 MW, n'a pas été poursuivi au T3.

Des renseignements supplémentaires sur le programme de Réponse à la demande basé sur la capacité sont disponibles (en anglais) à l'adresse <http://www.ieso.ca/Pages/Participate/Capacity-Based-Demand-Response.aspx>.

La SIERE se concentre également sur l'élaboration de ressources sur le plan de la demande, notamment de mécanismes reposant sur le marché, comme une enchère de réponse à la demande, et continuera de placer les économies d'énergie au premier plan lors de la planification du réseau.

Économies lors des périodes de pointe

L'Initiative d'économies d'énergie en milieu industriel (ICI) encourage les grands consommateurs à déplacer leur utilisation d'énergie en dehors des pics de demande sur le réseau. Les clients qui sont en mesure de réduire leur incidence sur ces périodes de pointe représentent un avantage pour le réseau, car ils réduisent le besoin de construire de nouvelles infrastructures. Les clients participants se voient fixer un taux de rajustement global individuel, basé sur la contribution, en pourcentage, que représente leur demande par rapport aux cinq plus importants pics coïncidents sur le réseau et mesurés sur une période définie.

Le tableau ci-dessous présente les cinq plus importants pics de demande quotidiens pour la période de base la plus récente, qui a débuté le 1^{er} mai 2014 et s'est achevée le 30 avril 2015. Trois des cinq plus importants pics de demande en Ontario se sont produits durant le premier trimestre de 2015.

Initiative d'économies d'énergie en milieu industriel – valeurs des pics de demande coïncidents (période de base du 1 mai 2014 au 30 avril 2015)

Date	Heure de fin	Demande nette de l'Ontario (MW)	Production intégrée (MW)	Total (MW)
7 janvier 2015	19	21 118,570	491,57	21 610,140
19 février 2015	20	20 976,264	440,031	21 416,295
26 août 2014	17	20 967,233	682,792	21 650,025
23 février 2015	20	20 862,399	539,973	21 402,372
5 septembre 2014	17	20 830,888	884,74	21 715,628

Remarque : La valeur de la colonne Total (MW) correspond au nombre utilisé pour calculer le facteur de demande de pointe d'un client. Les valeurs ci-dessus sont utilisées pour la période d'ajustement allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016.

Source : SIERE

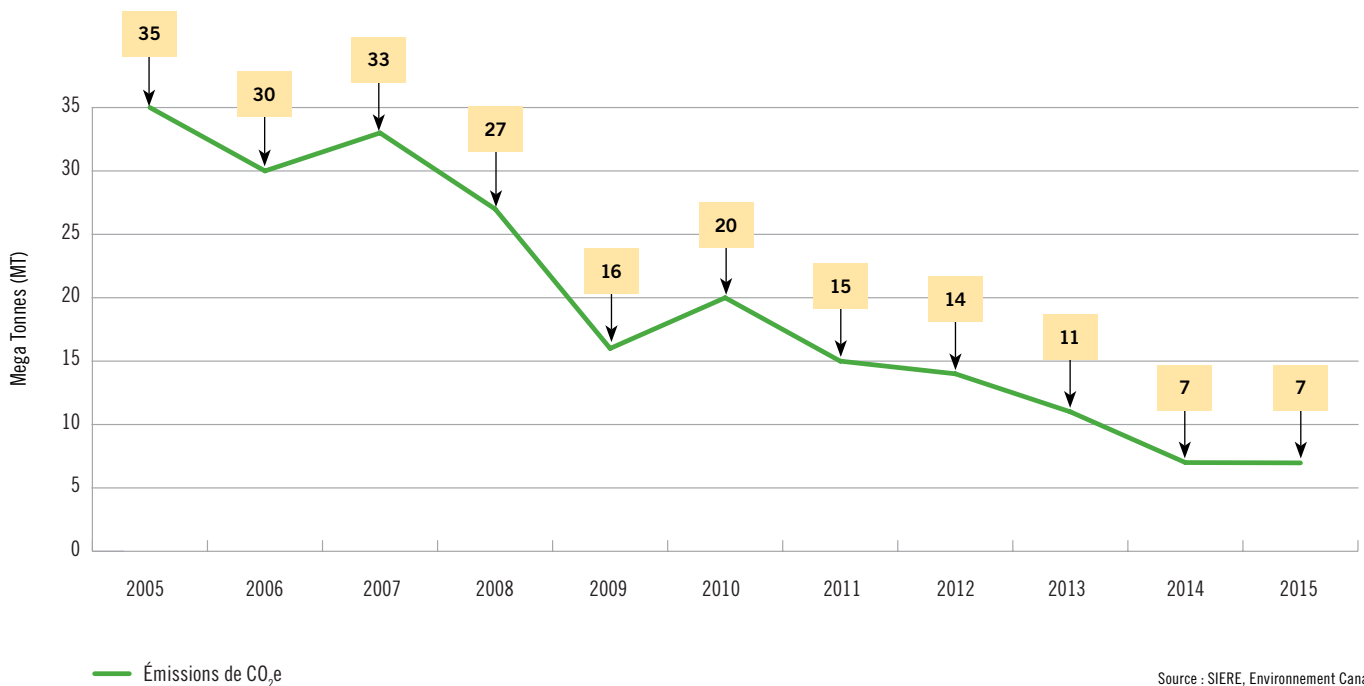
Même si les données définitives pour la période de mai 2015 à avril 2016 ne seront pas disponibles avant quelque temps, les premières estimations semblent indiquer que le programme ICI a eu des répercussions de l'ordre de 1 000 MW sur les demandes de pointe mensuelles de juillet, d'août et de septembre. <http://www.ieso.ca/Pages/Participate/Settlements/Global-Adjustment-for-Class-A.aspx>

Des renseignements supplémentaires sur le programme ICI sont disponibles à l'adresse http://www.ieso.ca/Documents/settlements/April_2015-ICI_Backgrounder.pdf.

Émissions – Équivalents CO₂

La baisse prononcée des émissions d'équivalent CO₂ est le résultat de l'abandon progressif de la production d'électricité au charbon dans la province et de l'adoption de mesures d'économies d'énergie et de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables. L'abandon de la production d'électricité au charbon a également permis une réduction notable des émissions d'oxydes de soufre (SO_x) – qui sont en majorité un sous-produit de la combustion du charbon.

Émissions de CO₂ rejetées par le secteur de l'électricité de l'Ontario



Contaminants atmosphériques

Les contaminants atmosphériques, tels que les oxydes de soufre (SO_x), les oxydes d'azote (NO_x) et les particules fines (PM_{2,5}), sont également libérés dans l'air pendant la combustion des combustibles fossiles.

Contaminants atmosphériques rejetés par le secteur de l'électricité de l'Ontario (tonnes)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Émissions de SO _x	114 323	87 932	105 420	76 020	30 768	38 448	11 971	10 342	10 192	847	620
Emissions de NO _x	48 143	38 955	43 846	38 314	24 389	28 130	18 988	19 077	17 183	11 520	8 877
Emissions de PM _{2,5}	1 787	1 529	1 876	1 314	1 779	2 120	562	478	439	281	249

Source : SIERE, Environnement Canada

Demande d'électricité

La demande d'électricité est généralement le résultat de plusieurs facteurs qui ont chacun des répercussions différentes : certains augmentent la demande (croissance démographique et changement économique), d'autres font baisser la demande sur le réseau (économies d'énergie et production intégrée). D'autres encore font fluctuer la demande (tarifs selon l'heure et Initiative d'économies d'énergie en milieu industriel). Les répercussions de chacun de ces facteurs sur la consommation d'électricité diffèrent selon les saisons et le moment de la journée.

Même lorsque l'économie de l'Ontario est sortie de la récession de 2008, la demande d'électricité est restée stable. Cette tendance devrait persister, car les marges de capacité et d'énergie demeurent adéquates, et peut être attribuée, du moins en partie, au succès qu'a connu la mise en œuvre des programmes d'économies d'énergie.

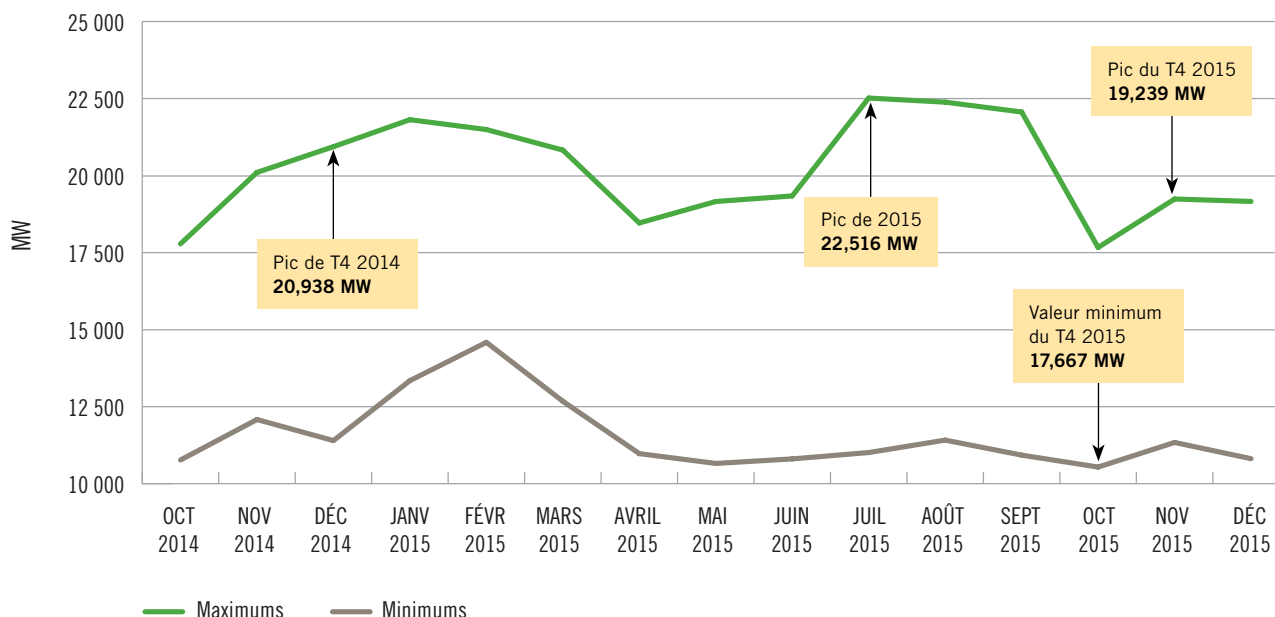
La croissance de la capacité de production solaire et éolienne intégrée et les programmes d'économies d'énergie continus réduisent les besoins en énergie provenant du réseau de production-transport, tout en exerçant une pression à la baisse sur les demandes de pointe en électricité.

Pic de demande en Ontario – fin du T4

19,239 MW relevé au T4, le 23 novembre 2015 à 18 h, HAE

Au T4 de 2015, la demande a atteint un pic de 19 239 MW le 23 novembre 2015, soit 8,1 % de moins que le pic du T4 de l'année précédente (20 938 MW le 2 décembre 2014), en raison des températures modérées de 2015.

Maximums et minimums mensuels en Ontario (MW)



Source : SIERE

Prévisions sur les pics de demande

La demande d'électricité dans la province est prévue sur une période 18 mois et une évaluation est effectuée pour s'assurer qu'il y a adéquation entre les installations de production réelles et proposées et celles de transport, de façon à répondre à la demande. Le tableau ci-dessous présente les prévisions météorologiques normales, habituellement associées à un pic à cette période de l'année, et les prévisions météorologiques extrêmes qui reflètent les conditions météorologiques particulièrement mauvaises. Les répercussions des tarifs selon l'heure et de l'ICI, qui incitent les consommateurs à réduire leur consommation durant les pics de demande, sont également prises en compte dans les prévisions de demande établies dans ce rapport.

Saison	Pointe lors de conditions météorologiques normales (MW)	Pointe lors de conditions météorologiques extrêmes (MW)
Été 2016	22 587	24 598
Hiver 2016-2017	22 259	23 190
Été 2017	22 634	24 716

Source : Perspective sur 18 mois de la SIERE

Demande d'énergie raccordée au réseau en Ontario (TWh)

Année	Total (en TWh)
2015	32,70
2014	34,47
2013	35,58
2012	34,76
2011	34,26

Source : Données sur l'électricité de la SIERE, aperçu de la demande

Remarque : Le total n'inclut pas l'impact de la production intégrée pour réduire la demande.

Totaux historiques - Demande annuelle d'énergie raccordée au réseau en Ontario (TWh)

Année	Total (en TWh)	Changement par rapport à l'année précédente
2015	137,0	-2,00
2014	139,8	-0,64
2013	140,7	-0,42
2012	141,3	-0,14
2011	141,5	-0,35

Source : Données sur l'électricité de la SIERE, aperçu de la demande

Remarque : Le total n'inclut pas l'impact de la production intégrée pour réduire la demande.

Prix de l'électricité

Coût du produit (¢/kWh)

Le coût du produit se compose de deux éléments : le prix de gros (le prix horaire de l'énergie en Ontario) et le rajustement global. Le coût du produit ne constitue qu'une partie de la facture d'énergie totale.

Catégorie A

Mois (¢/kWh)	OCT 2014	NOV 2014	DÉC 2014	JANV 2015	FÉVR 2015	MARS 2015	AVRIL 2015	MAI 2015	JUIN 2015	JUIL 2015	AOÛT 2015	SEPT 2015	OCT 2015	NOV 2015	DÉC 2015	2015 moyenne CDA
THEO*	0,62	1,52	2,02	2,86	4,97	2,42	1,57	1,42	1,42	2,03	2,19	2,99	2,41	0,93	1,00	2,17
Rajustement global (client moyen de catégorie A)	4,42	3,93	3,84	2,89	2,21	3,16	4,27	4,26	4,39	4,76	4,56	3,77	3,83	6,01	5,44	4,16
Coût total du produit	5,04	5,45	5,86	5,75	7,18	5,58	5,84	5,68	5,81	6,79	6,75	6,76	6,24	6,94	6,44	6,33

*Moyenne (non pondérée) des Tarifs horaires de l'énergie en Ontario pour refléter une consommation industrielle (nette) typique.

Mois (¢/kWh)	OCT 2014	NOV 2014	DÉC 2014	JANV 2015	FÉVR 2015	MARS 2015	AVRIL 2015	MAI 2015	JUIN 2015	JUIL 2015	AOÛT 2015	SEPT 2015	OCT 2015	NOV 2015	DÉC 2015	2015 moyenne CDA
THEO*	0,71	1,65	2,24	2,96	5,12	2,56	1,65	1,54	1,53	2,22	2,34	3,19	2,51	1,03	1,10	2,36
Rajustement global (client de catégorie B)	10,01	8,23	7,44	5,07	3,96	6,29	9,56	9,67	9,54	7,88	8,01	6,70	7,54	11,32	9,47	7,78
Coût total du produit	10,72	9,88	9,68	8,03***	9,08	8,85	11,21	11,21	11,07	10,1	10,35	9,89	10,05	12,35	10,57	10,14

Catégorie B

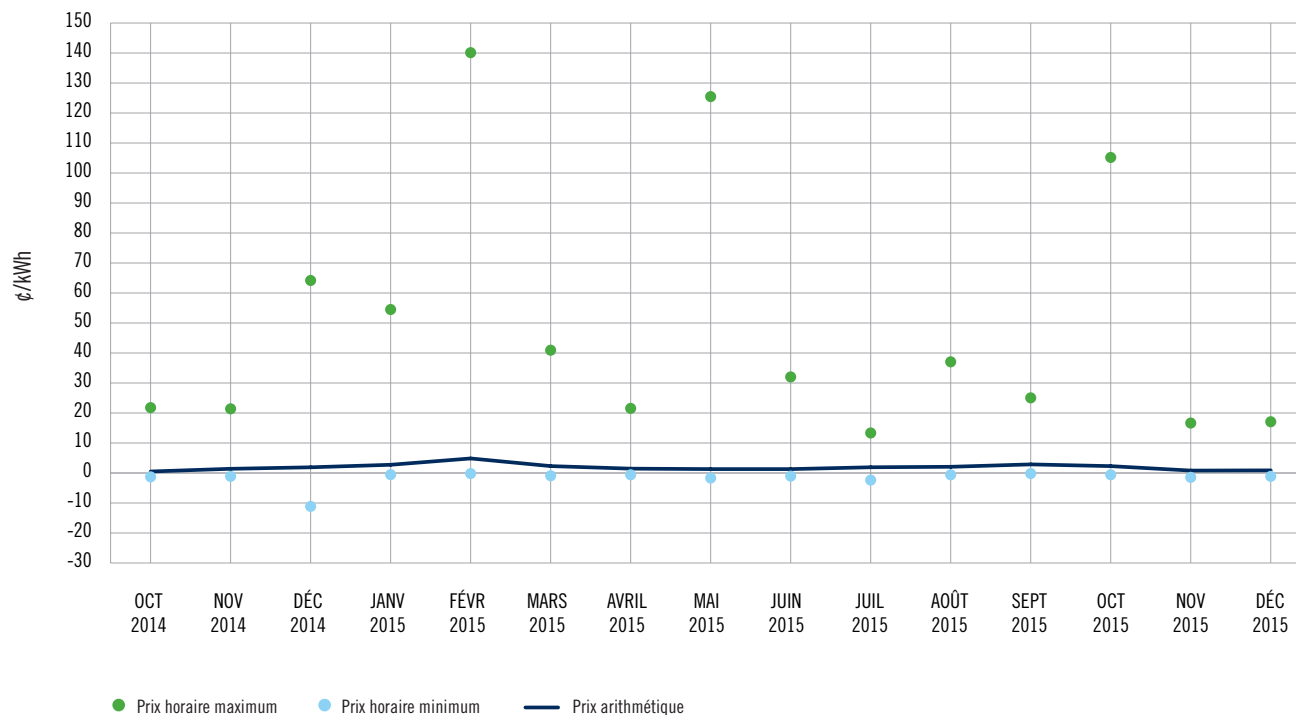
** Les moyennes sont pondérées par la quantité d'électricité utilisée par heure dans toute la province, de façon à refléter dans l'ensemble la consommation des clients appartenant à la catégorie B (résidentiels et commerciaux).

*** La somme des chiffres ne correspond pas aux totaux en raison des valeurs en dollar arrondies aux cents.

Source : SIERE

Prix de gros mensuel de l'électricité (¢/kWh)

Le prix de gros de l'électricité varie d'heure en heure. Le diagramme ci-dessous indique le prix de gros maximal, minimal et moyen pour chaque mois. Le prix mensuel varie selon certains facteurs du marché de l'électricité qui font fluctuer son prix. Un prix moyen mensuel plus élevé exerce une pression à la baisse sur les coûts que le rajustement global doit permettre de recouvrer, comme illustré ci-dessous.



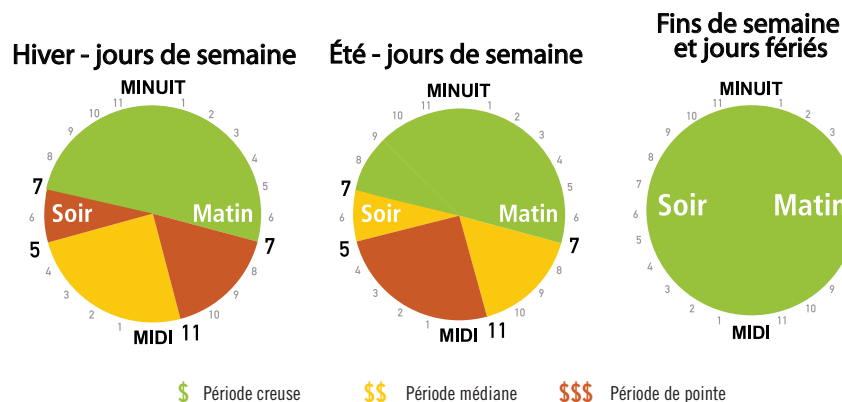
Source : SIERE

Tarifs selon l'heure d'après la grille tarifaire réglementée (GTR)

En accord avec le mandat qui lui a été assigné en vertu de la Loi sur la Commission de l'énergie de l'Ontario, la CEO a établi une grille tarifaire réglementée (GTR) qui offre aux clients résidentiels et aux petites entreprises des tarifs stables et prévisibles pour l'électricité, encourage les économies d'énergie et garantit que le prix payé par les clients reflète le prix payé aux centrales. La grille tarifaire est en vigueur depuis 2005.

La GTR est établie selon la prévision du coût de l'approvisionnement pour les clients bénéficiant de la GTR sur l'année à venir et la détermination des tarifs qui recouvriront ces coûts prévisionnels des clients admissibles. Les clients équipés de compteurs électriques horaires (ou « intelligents ») admissibles capables de déterminer à quel moment est consommée l'électricité dans la journée paieront la GTR d'après la structure de tarifs selon l'heure. Les tarifs pour cette grille se basent sur trois périodes horaires par jour de la semaine. Ces périodes, illustrées dans la figure ci-dessous, sont appelées période creuse, période médiane et période de pointe. Les créneaux horaires de la période médiane et de la période de pointe diffèrent selon les mois d'été et d'hiver afin de s'aligner avec les habitudes de consommation électrique de ces saisons.

Heures de consommation d'été et d'hiver



Source : CEO

Les tarifs de la GTR reflètent une prévision des prix sur le marché de l'électricité de gros de l'Ontario ainsi que sur les autres composantes des coûts d'approvisionnement, tels que ceux découlant de contrats. Ces coûts sont répartis sur les différentes périodes de consommation selon l'heure en fonction du type d'approvisionnement fournissant de la valeur durant la période en question. Par exemple, les coûts pour les sources permanentes de production de charge de base (telles que le nucléaire) sont répartis sur toutes les périodes, alors que les coûts pour les programmes d'économies d'énergie en fonction de la demande ne sont imputés qu'aux périodes de pointe. Le tarif le moins élevé (période creuse) est inférieur au coût d'approvisionnement moyen de la GTR alors que les deux autres sont supérieurs. Les tarifs selon l'heure applicables au T3 2015 pour les clients équipés de compteurs intelligents admissibles sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tarifs selon l'heure de la GTR en vigueur le 1^{er} mai 2015

Tarifs selon l'heure de la GTR	Période creuse	Période médiane	Période de pointe	Prix moyen
Prix (¢)	8,3	12,8	17,5	10,7
% de la consommation basée sur la TSHC	64 %	18 %	18 %	

Exemple de facture mensuelle résidentielle

	Électricité	Livraison	Réglementation	RLD	TVH	POEP	Total de la facture
Coût mensuel (\$)	86,13	46,37	4,98	5,60	18,60	16,17	145,52

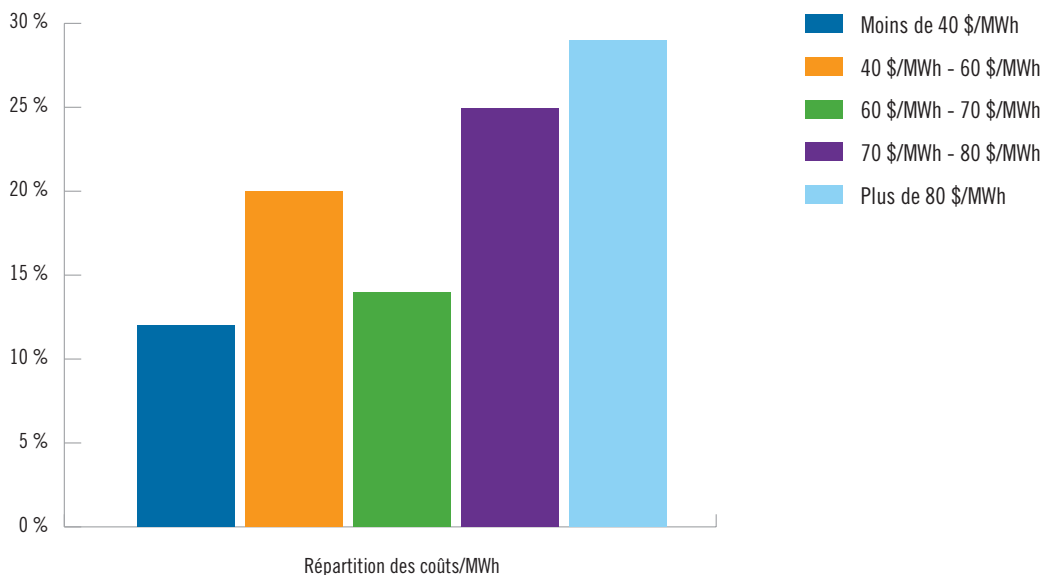
Source : CEO

Ce tableau montre la facture mensuelle d'un client résidentiel de Toronto Hydro facturé selon la GTR et l'heure de consommation. Sa consommation mensuelle s'élève à 800 kWh au 1^{er} mai 2015, dont 64 % en période creuse, 18 % en période médiane et 18 % en période de pointe. Pour les clients se trouvant dans d'autres zones de desserte, le coût de livraison varie et est fixé en fonction des tarifs de distribution de leur distributeur local (tels qu'approuvés par la CEO). Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez la calculatrice de la CEO à l'adresse http://www.ontarioenergyboard.ca/oeb/Consumers/Electricity/Your%20Electricity%20Utility/Your%20Electricity%20Utility_fr.

Tarifs de l'électricité dans le secteur industriel de l'Ontario

Les consommateurs industriels d'électricité peuvent être soit raccordés directement au réseau de transport à haute tension, soit approvisionnés par leur distributeur local (p. ex., Toronto Hydro). Les clients raccordés directement ne paient pas de frais de distribution, ce qui réduit leur facteur d'électricité. Le tableau ci-dessous illustre la répartition des tarifs globaux moyens pour tous les consommateurs de l'Ontario raccordés directement au réseau pour 2015. En Ontario, les tarifs d'électricité pour les gros consommateurs industriels varient en fonction de chaque consommateur, car ils reposent sur la consommation individuelle. D'une manière générale, moins un gros client industriel consomme d'énergie en période de pointe, plus il diminue son incidence sur le réseau d'électricité de la province et plus il réduit sa facture d'électricité. Pour la plupart, le coût du produit tient compte à la fois de la valeur marchande fluctuante et du rajustement global, calculé à partir de la consommation d'énergie en période de pointe.

Tarifs de l'électricité pour les clients industriels raccordés au réseau de transport¹



Le tableau ci-dessous présente les tarifs globaux moyens d'électricité pour un client industriel raccordé au réseau de distribution dans plusieurs zones de desserte.²

Tarifs de l'électricité pour les clients industriels raccordés au réseau de distribution (2015)

\$/MWh	Windsor (EnWin)	Hamilton (Horizon)	Ottawa	Sudbury	Toronto ³
THEO ³	21,76 \$	21,79 \$	21,81 \$	22,60 \$	21,84 \$
Rajustement global - Catégorie A	46,26 \$	46,33 \$	46,37 \$	48,05 \$	46,44 \$
Livraison	14,55 \$	19,12 \$	19,10 \$	16,56 \$	17,43 \$
Réglementation	5,73 \$	5,73 \$	5,74 \$	5,95 \$	5,75 \$
RLD	7,00 \$	7,00 \$	6,90 \$	7,00 \$	7,00 \$
Tarif global	95,29 \$	99,97 \$	99,91 \$	100,15 \$	98,46 \$

Source : SIERE et CEO

1. N'inclut pas le Programme de réduction des tarifs d'électricité pour le secteur industriel du Nord.

2. Les données de ce tableau sont celles d'un client hypothétique avec une demande de pointe mensuelle de 5 mégawatts et un facteur de charge de 85 %, reflétant les frais de livraison et de réglementation en vigueur au T4 de 2015.

Le facteur de charge est le rapport entre la quantité d'énergie utilisée sur une période donnée et l'énergie qui aurait été utilisée si le client avait eu une consommation maximale pendant toute la période.

Prix indicatifs de l'électricité pour le secteur industriel (¢ CA/kWh) NOUVEAU

Le tableau ci-dessous, intégré pour la première fois au Rapport sur l'énergie de l'Ontario, compare les prix indicatifs au détail de l'électricité pour le secteur industriel dans les différentes administrations d'Amérique du Nord. À titre de référence, les chiffres fournis pour le sud de l'Ontario reflètent le prix moyen depuis le début de l'année jusqu'en mai 2015. Les chiffres fournis pour le nord de l'Ontario sont basés sur les mêmes données, auxquelles s'ajoute une réduction de 2 % par kilowattheure, en vertu du Programme de réduction des tarifs d'électricité pour le secteur industriel du Nord. Voir la note de bas de page pour de plus amples détails.

Administration	Coût	Administration	Coût	Administration	Coût
1. Manitoba	4.67	22. Oregon	7.72	43. Virginie	9.23
2. Québec	5.17	23. Virginie-Occidentale	7.80	44. Dakota du Sud	9.31
3. Washington	5.64	24. Saskatchewan	7.81	45. Kansas	9.54
4. Alberta	5.87	25. Nevada	7.83	46. Nebraska	9.56
5. Nord de l'Ontario	6.35	26. Arizona	8.00	47. Pennsylvanie	9.59
6. Oklahoma	6.64	27. Idaho	8.05	48. Wisconsin	9.87
7. Montana	6.68	28. Caroline du Nord	8.09	49. Nouvelle-Écosse	10.02
8. Kentucky	6.80	29. Nouveau-Mexique	8.09	50. Dakota du Nord	10.75
9. Colombie-Britannique	7.04	30. Illinois	8.24	51. Floride	10.79
10. Iowa	7.06	31. Sud de l'Ontario	8.35	52. Delaware	10.96
11. Louisiane	7.06	32. Mississippi	8.41	53. Maryland	11.86
12. Moyenne au Canada	7.31	33. Terre-Neuve	8.65	54. Maine	12.64
13. Missouri	7.32	34. Moyenne aux É.-U.	8.71	55. Vermont	13.14
14. Géorgie	7.35	35. New York	8.72	56. Californie	13.85
15. Texas	7.37	36. Indiana	8.74	57. New Jersey	14.44
16. Nouveau-Brunswick	7.48	37. Ohio	8.75	58. New Hampshire	17.17
17. Arkansas	7.49	38. Wyoming	8.87	59. Massachusetts	17.56
18. Tennessee	7.53	39. Minnesota	8.89	60. Connecticut	17.58
19. Alabama	7.58	40. Île-du-Prince-Édouard	8.90	61. Alaska	18.85
20. Caroline du Sud	7.68	41. Colorado	9.05	62. Rhode Island	19.97
21. Utah	7.70	42. Michigan	9.13	63. Hawaii	31.10

Remarque : Les estimations peuvent différer des coûts réels assumés par le consommateur selon le lieu, la connexion et les caractéristiques opérationnelles. Les prix ne comprennent pas les taxes. Dans d'autres administrations, les prix ne tiennent pas compte de la participation aux programmes de prestation applicables.

Le prix pour le secteur industriel ontarien est basé sur le tarif global moyen depuis le début de l'année jusqu'en mai 2015, et comprend le prix horaire de l'énergie en Ontario (moyenne arithmétique), le rajustement global pour la catégorie A, les frais de livraison et de service sur le marché de gros et la Redevance de liquidation de la dette. La différence de 2 % par kilowattheure entre le nord et le sud de l'Ontario est due au Programme de réduction des tarifs d'électricité pour le secteur industriel du Nord.

Tous les autres tarifs du Canada (à l'exception de l'Ontario) sont issus de l'analyse comparative des prix de l'électricité en vigueur au 1er avril 2015 réalisée par Hydro-Québec, pour certaines sociétés de distribution locales desservant des villes précises. Lorsqu'Hydro-Québec indique les tarifs de deux villes dans la même province (p. ex., Calgary et Edmonton), nous utilisons la moyenne de ces deux tarifs. Lorsqu'Hydro-Québec indique le tarif d'une seule ville pour une province (p. ex., Vancouver en Colombie-Britannique, Montréal au Québec), c'est ce chiffre que nous utilisons à des fins de comparaison. Dans l'analyse comparative des prix de l'électricité d'Hydro-Québec, les clients de grande puissance ont une consommation mensuelle de 3 060 MWh et une puissance appelée de 5 MW.

Pour les États américains, il s'agit des données depuis le début de l'année jusqu'en mai 2015 provenant d'une étude réalisée par Energy Information Administration des États-Unis auprès de 500 grands distributeurs d'électricité. Le prix indiqué correspond à la moyenne des recettes déclarées par le distributeur pour l'électricité vendue au secteur industriel. Cette valeur représente une estimation du prix au détail moyen, mais ne traduit pas forcément le prix facturé à chaque consommateur. Les prix sont convertis à un taux de change de 1,30 (1 \$US = 1,30 \$CA). Il s'agit d'une approximation du taux de change moyen en 2015 (1 \$US = 1,2787 \$CA).

Nouveauté en matière d'électricité

Voici quelques rapports et publications sur l'électricité.

Renseignements	Publié par	Date
 18 Month Outlook	SIERE	22 mars 2016
 Quarterly Conservation Report	SIERE	22 mars 2016
 Progress Report on Contracted Electricity Supply	SIERE	22 mars 2016
 2011-2014 Conservation Results Report	SIERE	23 décembre 2016
 Environmental Emissions Data Reports (Pickering, Darlington, Western Waste Management)	OPG	22 mars 2016
 Pickering Performance Reports	OPG	22 mars 2016
 Darlington Performance Reports	OPG	22 mars 2016
 Western Waste Management Performance Reports	OPG	22 mars 2016
 OPG Quarterly PowerNews / Performance Report	OPG	22 mars 2016
 Hydro One Ltd. 2015 Annual Report	Hydro One	12 février 2016
 Summary of LDC Conservation Results	CEO	23 décembre 2016
 QRAM Regulated Natural Gas Rates	CEO	22 décembre 2016
 Analysis of Ontario's Full Scale Roll-out of TOU Rates – Final Study	The Brattle Group	3 février 2016